

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_66

**Objet : Octroi d'une subvention au
Groupement de Défense Sanitaire
Apicole des Bouches-du-Rhône
(GDSA 13) pour la lutte contre le
frelon asiatique**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel
à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. Yves PICARDA

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose que le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA 13) est une association dont l'objet est la lutte contre les maladies des abeilles et leurs ennemis, quels qu'ils soient, y compris les nuisances environnementales, de cause naturelle ou de cause humaine (l'association compte 450 adhérents).

Le GDSA 13 sollicite au titre de l'année 2024 une subvention d'un montant de 3 000 € pour son action d'accompagnement dans le plan de lutte contre les frelons asiatiques à travers l'animation, la gestion des enregistrements des prises et l'analyse des données de la campagne de piégeage de printemps 2024.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

La commission aménagement rural du 6 mars 2024 s'est favorablement prononcée sur de 3 000 €.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU la demande de subvention du GDSA 13,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 6 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 3 000 € au GDSA 13,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de lutter contre les frelons asiatiques et leurs impacts notamment auprès des abeilles,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 3 000 € au GDSA 13 au titre de l'année 2024 pour son action d'accompagnement dans le plan de lutte contre les frelons asiatiques,

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'octroi de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

